

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE CORSE
Résidence « LESIA » - Avenue de la Libération - 20600 BASTIA
Tél: 04.95.32.33.65 / Fax : 04.95.31.10.75

ARRETE N° 2018-43

PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES D'EMPLOIS
DE CATEGORIES B ET C, RELEVANT DU CHAMP DE COMPETENCE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA HAUTE-CORSE, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS COMBINEES DES ARTICLES 23.II.3° ET 41 DE LA LOI
DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE, TRANSMISES PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

(Période du 16 novembre au 22 novembre 2018)

La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE,

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 23.II.3° et 41,
- Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories B et C, transmises par les collectivités territoriales du département de la HAUTE-CORSE, dans le cadre des dispositions des articles 23.II.3° et 41 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et enregistrées au Secrétariat du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, pour la période du 16 novembre au 22 novembre 2018,
- Considérant que, les articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ont confié le soin aux Centres Départementaux de Gestion non coordonnateurs, d'assurer la publicité des créations et vacances d'emplois de catégories B et C de la Fonction Publique Territoriale, de toutes les collectivités territoriales relevant de leur ressort territorial, à l'exclusion de celles mentionnées aux articles 14 et 12-1.II.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARRETE

ARTICLE 1° : Les déclarations de créations et vacances d'emplois de Catégories B et C, relevant du champ de compétence du CDGPT de la Haute-Corse, en application des dispositions combinées des articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sus visée (comportant neuf déclarations) sont arrêtées, pour la période du **16 novembre au 22 novembre 2018**, ainsi qu'il suit :

N° ENR.	DATE DE RECEPTION	COLLECTIVITES ET ETS PUBLICS	POSTES DECLARES	CREATION - VACANCE	CAT	FILIERE*	TC TNC	OBSERVATIONS
2018-328	16/11/2018	COMMUNE DE ROGLIANO	Adjoint administratif territorial - Assistant de gestion administrative -	Création	C	1	TNC 17h 30m	R/Direct
2018-329	16/11/2018	COMMUNE DE GALERIA	Agent de maîtrise territorial - Contrôle de la bonne exécution de travaux -	Création	C	2	TC	R/Promotion Interne
2018-330	20/11/2018	COMMUNE DE CORTE	Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe - Accueil, soins hygiène, activités d'éveil des bébés et nourrissons -	Création	C	6	TC	R/Mutation
2018-331	21/11/2018	SYVADEC	Adjoint technique territorial - Agent de maintenance et d'exploitation -	Vacance	C	2	TC	R/Direct R/Mutation R/Contrat
2018-332	21/11/2018	SYVADEC	Adjoint technique territorial - Agent de maintenance et d'exploitation -	Vacance	C	2	TC	R/Direct R/Mutation R/Contrat
2018-333	21/11/2018	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ORIENTE	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe - Secrétaire comptable -	Création	C	1	TC	R/Mutation
2018-334	22/11/2018	COMMUNE DE TALLONE	Adjoint administratif territorial	Vacance	C	1	TNC 17h 30m	R/Contrat
2018-335	22/11/2018	COMMUNE DE BASTIA	Rédacteur territorial - Service état civil -	Création	B	1	TC	R/Promotion Interne
2018-336	22/11/2018	COMMUNAUTE DE COMMUNES NEBBIU CONCA D'ORU	Agent de maîtrise territorial - Maintenance du parc de véhicules / Conducteur pour la collecte des déchets ménagers et assimilés -	Vacance	C	2	TC	R/Promotion Interne

ARTICLE 2° : En application de l'article 41 alinéa 2 de la loi n°82-53 du 26 juin 1984, sus-visée, l'autorité territoriale pourvoit l'emploi créé ou vacant en nommant l'un des candidats inscrits sur une liste d'aptitude établie en application de l'article 44 ou l'un des fonctionnaires qui s'est déclaré candidat par voie de mutation, de détachement, d'intégration directe ou, le cas échéant et dans les conditions fixées par chaque statut particulier, par voie de promotion interne et d'avancement de grade.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté fera l'objet d'une transmission à Monsieur le Préfet du département de la HAUTE-CORSE, Messieurs les Sous-préfets des arrondissements de CALVI/CORTE, ainsi que d'une publication sur le site internet du CDG www.cdg2b.com et d'un affichage au siège administratif du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à BASTIA,

Le 23 novembre 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20181123-2018-43-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2018

La Présidente,
Prise de la Présidence, et par délégation,
Directrice Adjointe,
Département de
Haute-Corse
Isabelle DUBOIS-COMET